

L'ALI « logement d'urgence » est une mesure destinée à accompagner les ménages en logement d'urgence dans un projet de relogement autonome et pérenne. Solidarité Estuaire intervient sur les territoires de la Carene, Cap Atlantique, la Compa, Erdre et Gesvres et Nantes Métropole.

A qui s'adresse l'ALI Urgence?

L'ALI Urgence s'adresse à toute personne en situation régulière hébergée en logement d'urgence, disposant de revenus ne dépassant pas les barèmes d'éligibilité au FSL et rencontrant des difficultés majeures dans sa recherche de solution de logement.

Lors de l'entrée en logement d'urgence, le travailleur social de Solidarité Estuaire instruit une demande d'Accompagnement Logement Individualisé Urgence.

Quelle est la durée de la mesure ALI?

La durée initiale de l'ALI « urgence » est de 4 mois. Elle peut être renouvelée une fois 6 mois et exceptionnellement 6 mois supplémentaires. L'accès et la prolongation de la mesure ALI est soumis à l'accord du Fonds de Solidarité Logement.

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

- L'accompagnement lié au logement se décline en plusieurs actions :
- La définition du projet logement avec le ménage (il s'agit de définir un projet logement réalisable : en adéquation avec l'offre disponible et la situation financière et/ou sociale du ménage)
- La recherche d'un logement
- L'aide dans les démarches administratives
- L'aide dans la gestion du budget (mise en œuvre des outils d'aide à la gestion simple d'un budget)
- L'accès aux droits (administratifs, juridiques, sociaux...)

Nous contacter

Nantes
102 rue Gambetta
44000 NANTES
02 40 29 0118
direction@solidarite-estuaire.fr
www.solidarite-estuaire.fr

Saint-Nazaire
39 bis rue Voltaire
44600 SAINT-NAZAIRE
direction@solidarite-estuaire.fr
www.solidarite-estuaire.fr

Notre financeur



L'ALI « logement d'urgence » est une mesure destinée à accompagner les ménages en logement d'urgence dans un projet de relogement autonome et pérenne. Solidarité Estuaire intervient sur les territoires de la Carene, Cap Atlantique, la Compa, Erdre et Gesvres et Nantes Métropole.

A qui s'adresse l'ALI Urgence?

L'ALI Urgence s'adresse à toute personne en situation régulière hébergée en logement d'urgence, disposant de revenus ne dépassant pas les barèmes d'éligibilité au FSL et rencontrant des difficultés majeures dans sa recherche de solution de logement.

Lors de l'entrée en logement d'urgence, le travailleur social de Solidarité Estuaire instruit une demande d'Accompagnement Logement Individualisé Urgence.

Quelle est la durée de la mesure ALI?

La durée initiale de l'ALI « urgence » est de 4 mois. Elle peut être renouvelée une fois 6 mois et exceptionnellement 6 mois supplémentaires. L'accès et la prolongation de la mesure ALI est soumis à l'accord du Fonds de Solidarité Logement.

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

- L'accompagnement lié au logement se décline en plusieurs actions :
- La définition du projet logement avec le ménage (il s'agit de définir un projet logement réalisable : en adéquation avec l'offre disponible et la situation financière et/ou sociale du ménage)
- La recherche d'un logement
- L'aide dans les démarches administratives
- L'aide dans la gestion du budget (mise en œuvre des outils d'aide à la gestion simple d'un budget)
- L'accès aux droits (administratifs, juridiques, sociaux...)

Nous contacter

Nantes
102 rue Gambetta
44000 NANTES
02 40 29 0118
direction@solidarite-estuaire.fr
www.solidarite-estuaire.fr

Saint-Nazaire
39 bis rue Voltaire
44600 SAINT-NAZAIRE
direction@solidarite-estuaire.fr
www.solidarite-estuaire.fr

Notre financeur

